

Mairie de Bacouel Sur Selle

✉ : 1, place du Général de Gaulle

☎ : 03.22.53.00.76

☎ : 03.22.53.00.88

@ : mairie.bacouelsurselle@wanadoo.fr

Site : www.bacouel-sur-selle.fr

Horaires d'ouverture

Lundi : 9h - 12h / 13h30 - 16h30

Mercredi : 9h - 12h / 13h30 - 16h30

Jeudi : 9h - 12h / 13h30 - 16h30

Vendredi : 9h - 12h

Permanence des élus :

Mardi de 18h à 19h

Bibliothèque

Au 1^{er} étage de la Mairie

Mardi et jeudi de 18h à 19h

Samedi de 11h à 12 h

Fermée juillet - août

1600 livres et 150 CD de tous les genres
sont à votre disposition gratuitement

Les bâtiments communaux ont fait l'objet d'un cambriolage avec effraction dans la nuit du 23 au 24 mai... Deux tronçonneuses, un poste à souder et divers objets ont été dérobés. Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie de Saint Sauflieu.

Dimanche 3 juin - REDERIE

En raison de la réderie, le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits de 7h à 19h place du Général de Gaulle et rue du Château

Le Tour de France passe à Bacouel

Afin de permettre aux habitants de la Commune d'assister au passage du Tour de France (1) et aux amateurs de football de suivre la retransmission de la coupe du Monde (2), il a été décidé, comme dans la plupart des Communes de la Vallée de la Selle, d'annuler les manifestations du 14 juillet.

En revanche, celles prévues le 13 juillet seront maintenues (Repas de la Fario, puis retraite aux flambeaux et feu d'artifice)

(1) Passage de la caravane publicitaire à partir de 12h puis des coureurs entre 15h30 et 16 h – Route départementale 210

(2) Match pour les 3ème et 4ème places en fin d'après-midi.

Columbarium

Suite aux nombreuses demandes, un columbarium a été installé au cimetière. Il comprend 8 cases destinées à recevoir les urnes, une stèle et également un jardin du souvenir dans lequel les familles qui ne désirent pas conserver les cendres de leur défunt pourront les répandre.

Les familles intéressées peuvent dès à présent acquérir une case pour la somme de 1200 euros. Il est à préciser que chaque case pourra recevoir plusieurs urnes. Quant au jardin du souvenir son utilisation est gratuite.



ETAT CIVIL

Naissance

Philipphine FRABOULET MORTIER le 12 avril 2018

Décès

Iris CABARET le 14 avril 2018

**En raison des congés annuels, le
secrétariat de Mairie sera fermé du 6
au 17 août 2018**

Etat d'avancement des travaux d'assainissement



La liaison station de traitement – village a été réalisée



Les travaux Rue de la Gare ont débuté le 2 mai par l'installation d'un poste de refoulement au point bas de la chaussée.

La pose du réseau gravitaire en tranchée a débuté.



La présence d'eau à 1.50 mètre a nécessité le pompage et le rejet des eaux pompées sur le terrain de jeu.



Quelques branchements de particuliers sont déjà en place.

Ce secteur devrait être totalement achevé fin juin début juillet.



JARDINAGE ET BRICOLAGE

Afin de préserver les bonnes relations de voisinage, il convient de rappeler que les travaux de bricolage et de jardinage portant atteinte à la tranquillité du voisinage, notamment les tontes de gazon, ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30
- Les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
- Les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00

Zéro phyto

L'emploi des produits phytosanitaires est désormais interdit sur le domaine public des collectivités territoriales à l'exception des cimetières et terrains de sport.

Il convient de rappeler que l'entretien des trottoirs et caniveaux incombe aux riverains. L'effort de tous permettrait d'améliorer considérablement l'aspect de nos rues.

Il est inadmissible de trouver encore des tontes de gazon au bord des chemins, de la rivière ou dans les fossés quand on se situe à 5 minutes d'une déchèterie. Il faut savoir que les contrevenants s'exposent à une amende pouvant atteindre 1500 euros.



Il est demandé aux propriétaires de chien de veiller à ce que leur animal favori ne dépose pas ses déjections sur les trottoirs

Travaux réalisés en 2017

Travaux de rénovation de la salle des fêtes	189 308.71 €
Changement de la porte de la Mairie	4 255.71 €
Création d'une rampe d'accès à la Mairie	1 728.00 €
Peinture de la Mairie	2 403.00 €
Changement du chauffage de la Mairie	3 128.40 €
Installation d'un adoucisseur d'eau à la Salle des fêtes	4 363.63 €
Changement de la porte de la cuisine	1 995.19 €
Création d'une ligne téléphonique à la salle des fêtes	4 790.99 €
Travaux d'éclairage de sécurité à la salle des fêtes	1 014.00 €
Travaux d'éclairage public	1 337.56 €
Total	214 325.19 €

Budget M 14 - COMMUNE

Résultat de l'année 2017

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	156 686.84 €	230 335.10 €
Recettes	246 011.98 €	37 111.78 €
Excédent	89 325.14 €	
Déficit		193 223.32 €

L'année 2017 se solde par un déficit de 103 890.18 €

Situation financière au 31/12/2017

	Fonctionnement	Investissement
Solde au 31/12/2016	973 838.32 €	- 25 861.00 €
Résultat 2017	89 325.14 €	- 193 223.32 €
Solde au 31/12/2017	1 063 163.46 €	- 219 084.32 €

La Commune dispose donc de 844 079.14 € de fonds de réserve

Budget M49 - EAU
Résultat de l'Année 2017

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	3 539.60 €	0 €
Recettes	6 348.20 €	2 683.68 €
Excédent	2 808.60 €	2 683.68 €

L'année 2017 se traduit donc par un excédent de 5 492.28 €

Situation financière au 31/12/2017

	Fonctionnement	Investissement
Solde au 31/12/2016	179 423.99 €	31 016.61 €
Résultat 2017	2 808.60 €	2 683.68 €
Solde au 31/12/2017	182 232.59 €	33 700.29 €

La Commune dispose donc de 215 932.88 € de fonds de réserve sur le budget Eau

Budget - CCAS
Résultat de l'Année 2017

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 038.10 €	0 €
Recettes	2500.00 €	0 €
Excédent	461.90 €	0 €

L'année 2017 se traduit donc par un excédent de 461.90 €

Situation financière au 31/12/2017

	Fonctionnement	Investissement
Solde au 31/12/2016	- 407.65 €	€
Résultat 2017	461.90 €	€
Solde au 31/12/2017	54.25 €	€

Le CCAS dispose donc de 54.25 € de fonds de réserve

Dissolution du CCAS

Les seules ressources dont dispose le CCAS proviennent de la subvention communale. Dans un souci de simplification il a été décidé que la Commune exercerait désormais directement les compétences du CCAS et que cette structure serait par conséquent dissoute. Les membres qui y siégeaient continueront leur mandat dans le cadre d'une commission.

Impôts fiscaux 2017

	Bases	Taux	Produits perçus par la commune
Taxe d'habitation	363000	14.59 %	52 962 €
Foncier bâti	322900	9.45 %	30 514 €
Foncier non bâti	19700	25.48 %	5 020 €
Cotisation foncière des entreprises	85000	10.71 %	9 104 €

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas modifier les taux pour 2018